

La pêche

Pêches et des Océans, après la reprise du pouvoir de l'administration libérale en février dernier.

Rappelons quelques faits qui sont tout à son honneur. L'honorable ministre, qui est originaire des provinces Maritimes, avait pris charge du service des pêches et de la mer alors qu'il était ministre de l'Environnement. Il ne fut pas long cependant à ne plus s'occuper que des pêches et des océans exclusivement. Le dossier des pêches à ce moment-là connaissait d'énormes difficultés. Mes amis d'en face se souviennent comment on discutait de cette situation pénible durant 1974. L'industrie sortait de plusieurs années d'abondance. Soudain elle devait réaliser que la ressource halieutique n'était pas inépuisable, que le milieu naturel présentait de sérieux problèmes de pollution, que les zones de pêche elles-mêmes pouvaient faire l'objet de marchandages opiniâtres entre les usagers, bref, que tout n'allait pas pour le mieux dans le meilleur des mondes et qu'il fallait prendre la situation bien en main, imposer des règlements, et surtout obtenir de toutes les parties intéressées qu'elles s'intéressent à leurs activités d'une manière responsable en prévision de l'avenir.

C'est à cette tâche que l'honorable ministre s'est vu atteler avec détermination et il l'a fait avec succès. Les amis d'en face ne peuvent pas dire le contraire. L'honorable député de Westmorland-Kent a repris son portefeuille après un court intermède. Nombreux sont ceux dans l'industrie et parmi les usagers qui ont exprimé leur satisfaction. Enfin, monsieur le président, le capitaine reprenait la barre du bateau qu'il avait lui-même construit et qu'il savait bien conduire sur les eaux tumultueuses qu'il connaissait si bien. Grâce au travail de ses collaborateurs, les administrateurs et les scientifiques de son ministère, le ministre a su démontrer avec conviction que cette industrie que d'aucuns considéraient comme de peu d'envergure avait sa place dans notre pays. Moyennant un exercice de gestion raisonnable et des programmes de développement et d'expansion responsables qui s'appuyaient sur des données précises, il a fait la preuve que cette industrie pouvait s'avérer prospère.

Les premiers qui ont su reconnaître ce fait sont les pêcheurs eux-mêmes, monsieur le président. Partis de nulle part ou presque, ils se retrouvaient de nouveau seigneurs et maîtres de la mer et des océans. Bien plus, c'est avec une fierté nouvelle qu'ils ont appris à se dire pêcheurs et qu'ils ont entrepris à parcourir inlassablement à la poursuite de leurs prises un domaine nouveau dont on leur avait donné les clefs, le domaine des océans et de la nouvelle zone de pêche des 200 milles.

Maintenant, quels sont les défis des années 1980? En fait, monsieur le président, l'industrie des pêches a dû se transformer non seulement pour garder sa place, mais encore pour se développer au même rythme que ses concurrents, de façon à pouvoir répondre à des besoins nouveaux.

De simple activité artisanale qu'elle était, la pêche est devenue une industrie sophistiquée qui fait appel à des outillages perfectionnés, des procédés de traitement et de transformation plus efficaces, et qui a découvert de nouvelles espèces correspondant à des goûts et intérêts nouveaux sur le marché. Il a fallu s'initier à de nouvelles techniques de commercialisation et de mise en marché. Bref, il a fallu changer bien des choses pour faire face à une situation qui n'était plus la même.

Quelle est la responsabilité actuelle de l'administration canadienne? Quand elle s'adresse à la gestion des océans,

l'administration canadienne, en fait, s'intéresse à une tâche qu'elle se doit d'exercer sur trois volets:

a) D'une part, et dans la conjoncture actuelle, elle doit s'intéresser à la gestion de l'exploitation du pétrole des fonds marins;

b) D'autre part, dans le contexte d'un équilibre certes fragile qu'il nous faut maintenir, il y a la question de la lutte à la pollution des mers;

c) Enfin, il y a cette question qui, à notre avis, pourrait passer au premier plan, savoir, la question de la gestion des pêches canadiennes dans la zone des 200 milles.

Histoire enfin de mieux situer notre propos, précisons les critères qui pourront nous permettre de juger de l'efficacité de cette gestion. Monsieur le président, j'étais très heureux tout à l'heure d'écouter mon bon ami, l'honorable député de South Shore, lorsqu'il disait que l'administration des pêches, en Atlantique, dans la zone des 200 milles, doit demeurer la responsabilité exclusive du gouvernement canadien. Et je disais à l'honorable député de se rendre voir ses bons amis progressistes conservateurs de Terre-Neuve et de leur transmettre le message ainsi qu'à l'honorable premier ministre Peckford, que la gestion des pêches en Atlantique, et même dans le golfe Saint-Laurent, doit demeurer la responsabilité exclusive du gouvernement canadien, et je l'applaudis. Pour une fois, je suis d'accord avec mon bon ami, le député de South Shore, et peut-être avec vous, mon bon ami, l'honorable député de la Colombie-Britannique; et on voit ici l'honorable député de Malpèque (M. Gass), qui a appuyé cette motion, qui dit que lui-même est d'accord sur cette politique du gouvernement canadien et surtout sur celle de l'honorable ministre des Pêches et Océans. On doit maintenir ici, dans le domaine de la jurisprudence du gouvernement canadien, la responsabilité, je ne dis pas partagée, mais au moins la responsabilité première de l'administration des pêches dans la zone Atlantique.

Il y aura la somme des données enregistrées dans une discipline. Il y aura aussi en plus tout l'effort de coordination d'un système de gestion efficace, cet effort de combinaison des efforts de recherche, dans toutes les disciplines, qui vise à l'intégration de tous ces efforts au profit de ceux qui en attendent les résultats, les intéressés eux-mêmes.

Qu'il y ait des problèmes de production, on le conçoit bien, mais il y a davantage: il y a des problèmes de transport, d'équipement, de formation de la main-d'œuvre et aussi cette bête noire de notre temps, des problèmes de pollution. Ces problèmes peuvent survenir de bien des façons: un bris quelconque et voilà des matières premières qui se répandent dans le milieu naturel. Phase de transformation ou d'usage, et voilà des masses de gaz nocifs qui s'échappent dans l'atmosphère. Je pense aux pluies acides. Je schématise, bien sûr, mais je veux attirer l'attention sur le fait que cette dimension du problème n'a pas échappé à l'administration canadienne et qu'elle a suscité, notamment de la part du ministre des Pêches et Océans, une préoccupation à l'égard de surveillance de l'environnement qui se traduit par une série de programmes et d'activités spécialisées qui découlent de l'adoption de lois du Parlement canadien visant à la protection de l'environnement, et qui répondent pour le moment aux besoins reconnus.